

Comment faire respecter ses droits en entreprise ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 6 octobre 2004

Bonjour,	
Je suis non fumeuse et asthmatique. L'entreprise où je travaille ne respecte pas les non fumeurs.	Que puis je faire ?
Ma santé se dégrade et je n'ai pas l'intention de démissionner.	
Merci de m'informer de mes droits.	
Cordialement	

<u>Réponse</u>:

Le principe de la loi Evin repose sur l'interdiction de fumer dans les lieux clos et couverts réservés à l'ensemble des salariés. Votre employeur a l'obligation d'assurer la protection de ses salariés contre le tabagisme.

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les <u>conseils pratiques</u> que DNF vous propose. DNF reste à votre disposition pour tout complément d'information.